
Siège : Mairie de FAYENCE 83440

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2017**

Etaient présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes) et Michel LEGUERE (Délégué de Fayence).

Etaient absents/excusés : Madame Françoise DUMONT (Déléguée du Département) – Procuration à M. CAVALLIER, Messieurs René UGO (Délégué de la Communauté de Communes) – Procuration à Mme FERAUD et Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LEGUERE

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 07 mars 2017

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 07 mars 2017 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Constitution d'une servitude de passage au profit des parcelles K617, K618 et K619

Monsieur BOUGE rappelle la situation des parcelles objet de la présente demande de servitude. Conformément au POS de Tourrettes applicable depuis 1993, les parcelles K617, K618 et K619, une fois vendues, ont fait l'objet d'un dépôt de Permis de Construire pour la réalisation de 6 logements réparties sur 3 maisons mitoyennes. Une fois la servitude de passage et de tréfonds accordée par le Syndicat Mixte, ce permis de construire a été accordé.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 02 septembre 2014 par laquelle le Comité Syndical a consenti une servitude de passage et de tréfonds pour les réseaux sur le chemin Nord-Est, au profit des parcelles K617, K618 et K619 appartenant à Mme Josette MILANO, lieudit « La Grande Bastide ». Suite à un contentieux d'urbanisme, et après réunions et concertations, une issue favorable aux difficultés rencontrées semble avoir été trouvée.

En effet, afin de régler la problématique engendrée par la coexistence des véhicules et des aéronefs et résoudre ainsi un problème récurrent de sécurité, il est proposé la constitution d'une servitude de passage à l'usage exclusif des propriétaires du lotissement édifié sur les parcelles K617, K618 et K619, par la voie sud du chemin de l'aérodrome, débouchant sur la RD562 à hauteur du quartier de Cambarras.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la mise en place de cette servitude.

Considérant que cette servitude de passage nécessite son enregistrement auprès du service des Hypothèques de Draguignan afin qu'elle soit notée dans les prochains actes ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un acte en la forme administrative pour permettre son enregistrement ;

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la constitution d'une servitude de passage à l'usage exclusif des propriétaires du lotissement édifié sur les parcelles K617, K618 et K619, par la voie sud du chemin de l'aérodrome, débouchant sur la RD562 à hauteur du quartier de Cambarras ;
- PRECISE que la remise en état et l'entretien du chemin sont à la charge exclusive des propriétaires des parcelles bénéficiaires de la présente servitude ;
- CHARGE la société TPF Ingénierie de Nice d'établir l'acte en la forme administrative relatif à cette servitude et de transmettre ce document au service des Hypothèques pour enregistrement ;
- PRECISE que la totalité des frais inhérents à la préparation de l'acte administratif et sa transmission au service des Hypothèques sera prise en charge par la commune de TOURRETTES, demanderesse en l'espèce.

2. Questions diverses

- Monsieur le Président communique le calendrier des travaux de mise en conformité suite à l'AD'AP. Le marché public, alloti (3 lots : aménagements extérieurs et maçonnerie ; menuiseries ; électricité et plomberie) a été lancé le 20 novembre dernier et l'ouverture des plis est prévue pour le 12 décembre prochain, date limite de remise des offres. Après analyse par l'architecte Maître d'œuvre, Stéphane COMBY, une décision devrait être prise pour le 21 décembre, afin que les travaux, d'une durée estimative de 3 mois, démarre à la mi-janvier 2018.
- Monsieur le Président informe l'assemblée du lancement de l'enquête publique pour le Plan d'Exposition au Bruit, qui a démarré le 20 novembre dernier pour se terminer le 22 décembre prochain, des permanences étant prévues sur les communes de Fayence et Tourrettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45.

Le Président,
Jean-Luc FABRE,



Servitude Chemin aérodrome Sud



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 41' 57" E
Latitude : 43° 36' 38" N

